



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU SIEBAG

Département du Gers

SIEBAG –Nombres de membres: 47

Afférents au Comité Syndical: 47

Présents: 29

Nombre de membres du collège Eau Potable : 47

Qui ont pris part à la délibération: 29

Date de convocation : 28/03/2024

Séance du Mardi 9 avril 2024 à 20 h 30 à RISCLE.

Présents : - SARNIGUET C-REON E-PUJAU JL-LECERF M-CORNU F-FITAN G-DUFFER S-PEFFAU P-MASSARROTO S-BUREAU B-DOUSSE R-BRUMONT J-BASTROT P-CAZALET R-RIBAUT P-BUFFALAN JL-SOULE J-DARTIGUES P-LACOSTE D-COURALET C-GARRALON H-RIGAIL K-DUBICQ A-SAINT-ORENS H-LANGLADE C-LALANNE G-CAPBERN P-MINVIELLE S-

Absents ou excusés : MINGELLE JM-VAN DE CASTEELE L- CORDONNIER C-TRIMOUILLE N- FOUGEROUSE F-FARBOS F-LAGO G-WAUTERS B-BECARD N-JOYE M-RANDAZZO CALOGERO-VIDAL C- LUMBROSO Y-VINCENT C-DEHEZ G-BOUCHET F-CUVELLIER C-LABORDE S-BOURGES L-VINCENT C-DEHEZ G-LAPASSADE B-PARGADE A-LARTIGOLLE M

Secrétaire de séance : SAINT-ORENS H.

Objet : Provisions pour dépréciation d’actifs circulants

La Perception de Mirande demande que les restes à recouvrer suivants soient provisionnés pour dépréciation d’actifs.

AEP

Exercice	Somme de Montant du principal	Nombre de de poursuite	Montant des frais	Somme de Reste à recouvrer
2016	29 497,40 €		97,00 €	7 783,87 €
2017	36 752,42 €		129,00 €	11 060,42 €
2018	31 076,18 €		166,00 €	11 977,15 €
2019	50 296,21 €		296,00 €	27 441,37 €
2020	54 036,38 €		468,00 €	40 947,05 €
2021	58 760,24 €		461,00 €	50 680,60 €
2022	49 485,29 €		436,00 €	48 036,34 €
2023	210,28 €		4,00 €	210,28 €
(vide)				
Total général	310 114,40 €		2 057,00 €	198 137,08 €

SPANC

Délibération 2024-01-08 du Conseil Syndical du 09/04/2024

Exercice	Somme de Montant du principal	Nombre de poursuites	Montant des frais	Somme de Reste à recouvrer
2011	50,00 €		1,00 €	50,00 €
2013	450,00 €		3,00 €	150,00 €
2015	150,00 €		3,00 €	150,00 €
2016	363,88 €		5,00 €	195,97 €
2018	183,00 €		3,00 €	183,00 €
2019	875,00 €		10,00 €	665,00 €
2020	395,00 €		6,00 €	395,00 €
2021	705,00 €		7,00 €	705,00 €
2022	880,00 €		7,00 €	880,00 €
(vide)				
Total général	4 051,88 €		45,00 €	3 373,97 €

SPAC

Exercice	Somme de Montant du principal	Somme de Montant de poursuites	Montant des frais	Somme de Reste à recouvrer
2017	852,99 €		- €	281,31 €
2018	3 017,92 €		- €	858,60 €
2019	7 200,46 €		- €	2 810,52 €
2020	7 985,10 €		- €	4 552,20 €
2021	7 276,55 €		- €	4 889,80 €
2022	7 116,45 €		- €	7 014,84 €
(vide)				
Total général	33 449,47 €		- €	20 407,27 €

Considérant normal de provisionner pour des créances douteuses, mais que ces provisions auraient dû être réalisées de manière plus régulière chaque année, M. le Président propose au Conseil de provisionner en 2024 pour les restes à recouvrer antérieurs à 2020 à savoir, pour les trois budgets du SIEBAG, les sommes de :

AEP	58 263,31 €
SPAC	3 950,73 €
SPANC	1 393,97 €

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité Syndical approuve la proposition de M. le Président.

Vote pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

Acte rendu exécutoire par Le Président

Transmission en Sous-Préfecture le : 15/04/2024

Notifié le : 15/04/2024

Ainsi délibéré à Riscle les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Fait à Riscle le 11/04/2024

Jean-Luc BUFFALAN,
Président du SIEBAG